

COMITE DE SOUTIEN A JEAN-GUY TALAMONI

Jean-Guy Talamoni, avocat, connu et apprécié de tous, d'une incontestable probité, est élu depuis treize ans à l'Assemblée de Corse où depuis 2004 il préside le groupe des élus nationalistes, et est également membre du Conseil Municipal de Bastia. Il est de ceux qui recherchent inlassablement une solution politique porteuse de paix et de développement pour la Corse.

Son élection à la présidence de la commission des affaires européennes de l'Assemblée de Corse de 1999 à 2004, son implication dans le processus de Matignon, ont permis à la représentation Corse, pour la première fois depuis longtemps, de parler d'une seule voix, pour défendre les intérêts du peuple Corse.

C'est sans doute ce que certains ne lui pardonnent pas. La manière dont on cherche à l'évincer de la scène politique, à partir d'un montage grossier et déjà dénoncé par de nombreux observateurs indépendants, n'est pas inquiétante seulement pour les nationalistes CorSES, mais pour l'ensemble des citoyens.

Cette affaire interpelle tous les démocrates, car elle apporte la preuve irréfutable de la dérive totalitaire du système judiciaire français en Corse.

Jean-Guy Talamoni est traduit à partir du 10 mars 2005 à Paris devant une juridiction pénale pour « extorsion de fonds » au bénéfice du journal d'opinion « U Ribombu ».

L'accusation se fonde exclusivement sur le témoignage d'un responsable de la société « Nouvelles Frontières ».

Lorsque l'on examine les déclarations faites aux policiers, mentionnées dans les trois procès verbaux de cet unique « accusateur », on ne peut manquer d'être surpris.

En effet, ce dernier affirme :

1. Qu'il a parlé à Jean-Guy Talamoni **une fois** dans les couloirs de l'Assemblée de Corse, **il y a onze ans**, que celui-ci a seulement évoqué le programme politique de son mouvement et que Jean-Guy Talamoni **ne lui à rien demandé** ;
2. Que **le comportement** de Jean-Guy Talamoni, au moment où ils se sont croisés dans les couloirs de l'Assemblée de Corse, lui a donné l'impression que ce qui se passait autour de lui semblait plaire à Jean-Guy Talamoni, **bien qu'il n'en aient absolument pas parlé** (les rencontres, dans le maquis, des militants cagoulés du F.L.N.C qui lui auraient demandé de faire de la publicité dans le journal « U Ribombu » et de sponsoriser le Sporting de Bastia) ;
3. Qu' **il a interprété** le comportement chaleureux de Jean-Guy Talamoni comme un encouragement à payer, mais sans être cependant certain que Jean-Guy Talamoni était informé de ses contacts avec le F.L.N.C !

Les journalistes qui ont eu accès aux procès verbaux d'audition de cet unique témoin ont exprimé leur surprise de voir Jean-Guy Talamoni renvoyé en correctionnelle pour avoir eu un comportement chaleureux !

La Ligue des Droits de l'homme lui a apporté son soutien en affirmant que, manifestement, c'était la personnalité politique qui était visée et que l'on cherchait à écarter de la scène politique Jean-Guy Talamoni par une condamnation.

Aussi ,les soussignés, constitués en comité de soutien, quelque soient par ailleurs leurs convictions idéologiques, protestent contre le sort fait à un responsable et élu politique en raison de son engagement.

